

## **Organisation des examens de premier semestre en présentiel à la Faculté des Sciences du Sport**

L'organisation d'examen en présentiel est autorisée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, cf. Circulaire du 30 octobre, p.3 en pj : « *Les examens et concours (dont les épreuves de contrôle continu) peuvent être organisés en présentiel, dans le cadre du strict respect du protocole sanitaire de mai 2020 actualisé ce jour et avec port du masque permanent par tous* ».

Le maintien des examens en présentiel autant que possible est par ailleurs un souhait clairement exprimé par le Vice-Président Etudiant de l'Université Paris-Saclay, Gael Dupire, avec pour principale préoccupation de garantir des conditions équitables de réussite pour tous les étudiants, certains pouvant être en difficulté pour composer depuis chez eux (organisation familiale, accès au numérique, etc.).

L'organisation des examens suit ainsi un protocole sanitaire très strict :

Respect des gestes barrières :

- Disponibilité de grandes salles d'examen et, dans tous les cas, respect des demi-jauges dans les salles d'examens afin de garantir une distanciation physique entre étudiants ;
- Aération des espaces 15 mn minimum par heure pendant les épreuves. Les étudiants doivent penser à se couvrir ;
- Port du masque obligatoire et permanent ;
- Gel hydroalcoolique et lingettes désinfectantes disponibles pour nettoyer sa table et sa chaise d'examen ;

Eviter le brassage entre les étudiants :

- Circuit d'accès matérialisé au sol pour l'entrée et la sortie de la salle d'examen ;
- Arrivées et départs échelonnés des étudiants avec une logique du first in / first out ;
- Communication des numéros de places en amont des épreuves. Chaque étudiant dispose son sac sous sa table de composition ;
- Organisation des épreuves par demi-journée pour éviter autant que possible un temps de pause méridienne ;
- Pas de déplacements des étudiants pour rendre leur composition.

C'est d'ailleurs ce protocole sanitaire, précisément la réduction de moitié des jauges de salle, qui a contraint l'équipe pédagogique de la Faculté à proposer une organisation hybride présentiel/ distanciel des examens en licence, i.e. dans des formations accueillant de nombreux étudiants.

Les critères qui ont guidé les choix des équipes pédagogiques et de la Direction des formations sont les suivants :

- Priorité à une organisation des examens en présentiel dans les années diplômantes (L2, L3, M2) afin de préserver la valeur du diplôme, et notamment la confiance dans

les connaissances et compétences acquises dans les différents enseignements, auprès des futurs employeurs mais également des jurys de recrutement en Master.

- Le taux de réussite exceptionnel en L1 l'année dernière nécessite pour l'équipe pédagogique de faire un point d'étape avec les étudiants en L2 sur leurs connaissances et compétences. Une situation d'examen, identique à celles qu'ils rencontreront dans le reste de leur cursus et qui démarre ce semestre dans une mention STAPS, est une nécessité.
- En L1, maintien des épreuves en présentiel dans l'UE « Sciences biologique appliquées au corps en mouvement », constituant pour une partie des étudiants de L1 une des modalités du concours pour intégrer les Instituts et Ecoles de kinésithérapie, Ostéopathie, Chiropraxie ou Podologie-Pédicurie. Maintien également des écrits sur les polyvalences des APSA afin de ne pas déséquilibrer le cursus dans les attendus/exigences de la formation (culture scientifique et culture sportive).

L'ensemble de ces mesures a été voté en conseil de Faculté à l'Unanimité le jeudi 19 novembre 2020.

L'équipe pédagogique de la Faculté est consciente de vos inquiétudes mais également garante de votre réussite académique et de votre insertion professionnelle. A ce titre nous comptons sur votre bonne compréhension et votre totale implication dans cette période d'examens.

Thomas Deroche  
Vice-Doyen chargé des Formations  
Faculté des Sciences du Sport  
Université Paris-Saclay